

Non classifié

GOV/PGC/SBO/A(2013)1

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Groupe de travail des hauts responsables du budget

RESPONSABLES BUDGETAIRES DES PARLEMENTS ET DES INSTITUTIONS BUDGETAIRES
INDEPENDANTES DES PAYS DE L'OCDE
Cinquième réunion annuelle

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Parlement du Canada, Ottawa
21-22 février 2013

The réunion se tiendra au Parlement du Canada, Pièce 237-C, Édifice du Centre.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Lisa VON TRAPP, au siège de l'OCDE
Tél. : +33 1 45 24 81 33 - Email : lisa.vontrapp@oecd.org

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



GOV/PGC/SBO/A(2013)1
Non classifié

Français - Or. Anglais

**5^{ème} RÉUNION ANNUELLE DES RESPONSABLES BUDGÉTAIRES DES PARLEMENTS ET DES INSTITUTIONS
BUDGÉTAIRES INDÉPENDANTES DES PAYS DE L'OCDE**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Mercredi 20 février 2013

À partir de 18h00 Cocktail de bienvenue, hôtel Fairmont Château Laurier – salle Renaissance.

Jeudi 21 février 2013

8h30 - 9h00 Observations liminaires du Secrétariat de l'OCDE et présentation des délégués.

9h00 - 9h30 Allocution de bienvenue

- **Kevin Page**, Directeur parlementaire du budget, Canada

9h30 - 11h15 Table ronde – Nouvelles institutions

La tendance à créer des institutions budgétaires indépendantes perdure dans les pays Membres de l'OCDE comme dans d'autres. Cette session sera l'occasion de faire un tour d'horizon des nouvelles institutions qui ont été mises en place, ou sont en train d'être mises en place, en Australie, en Autriche, en Finlande, en France et en Italie. A la suite des présentations, le Président de session invitera les délégués de l'Irlande, du Portugal et de la République slovaque à lancer la discussion en faisant rapidement le point sur les évolutions concernant leurs institutions au cours de l'année écoulée.

Président : Kevin Page, Directeur parlementaire du Budget, Canada.

Présentations :

- **Jean-Philippe Cotis**, Conseiller-maître, Cours des Comptes, France ;
- **Helmut Berger**, Chef du Bureau parlementaire du Budget, Autriche ;
- **Tuomas Pöysti**, Auditeur général, National Audit Office, Finlande ;
- **Phil Bowen**, Responsable parlementaire des finances, Australie ;
- **Chiara Goretti**, Chef par intérim du Bureau du Budget, Sénat de la République, Italie.

11h15 - 11h30 *Pause café*

11h30 - 13h00 Table ronde – Développements récents et points de vue des Parlements membres

Dans la tradition des précédentes réunions des responsables budgétaires des Parlements, cette session permettra une mise à jour et de connaître les points de vue des Parlements de plusieurs pays Membres de l'OCDE. Il sera question des modifications apportées récemment à la loi budgétaire danoise, y compris le rôle du Conseil

économique ; des plans de la Pologne visant à élargir le rôle des institutions existantes plutôt que de créer une institution budgétaire indépendante ; et de l'impact de la crise de l'euro sur les travaux du Bundestag en Allemagne.

Président : Kevin Page, Directeur parlementaire du Budget, Canada

Présentations :

- **Peter Bohlbro**, Chef de Secrétariat, Comité des finances et **Niels Hoffmeyer**, Conseiller économique en Chef, Parlement danois, Danemark ;
- **Zofia Szpringer**, Chef de l'Équipe chargée des analyses financières et du budget de l'État, Bureau des études, *Sejm Chancellery*, Pologne ;
- **Marc Schattenmann**, haut responsable, Secrétariat du Comité du budget, Parlement allemand, Allemagne.

13h00 - 14h30 *Photo de groupe et déjeuner*

14h30 - 16h00 **Institutions budgétaires indépendantes et accès à l'information**

Les institutions budgétaires indépendantes sont largement tributaires des informations que le gouvernement leur communique pour s'acquitter efficacement de leur mandat. Le projet de Principes de l'OCDE à l'usage des institutions budgétaires indépendantes recommande que les institutions budgétaires indépendantes aient, de par la loi, pleinement accès à toutes les informations pertinentes – y compris celles concernant la méthode et les hypothèses sous-tendant le budget et les autres propositions budgétaires – sans délai et gratuitement. Il est, par ailleurs, recommandé que toute restriction quant à l'accès aux informations dont dispose le gouvernement soit clairement définie dans la législation et que des mesures de sauvegarde appropriées soient mises en place concernant la protection de la vie privée et des informations sensibles dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité. Pour la moitié environ des institutions étudiées l'an passé, l'accès à l'information est inscrit dans la législation (et/ou un protocole d'accord). Cependant, dans la pratique, cela n'a pas toujours été suffisant pour permettre à ces institutions d'avoir pleinement accès et sans retard, à l'information. L'accès à l'information soulève de multiples questions potentiellement délicates. Le fait de dépendre du gouvernement pour avoir accès à l'information risque-t-il d'affaiblir la capacité d'une institution budgétaire indépendante à exercer un jugement critique ? Que se passe-t-il si les institutions budgétaires indépendantes demandent des informations qui ne sont pas disponibles, ou pas aisément disponibles, et qui peuvent embarrasser leurs interlocuteurs gouvernementaux ? Que se passe-t-il si les agents gouvernementaux se plaignent d'être surchargés de demandes d'information ? Que se passe-t-il si l'information est communiquée mais présentée de telle façon que cela crée un surcroît de travail et que cela engendre des retards ? Quelles stratégies les institutions budgétaires indépendantes peuvent-elles déployer pour faciliter le partage de l'information ? Quelles stratégies les institutions budgétaires indépendantes peuvent-elles déployer en cas de différend sur l'accès à l'information ? Cette session traitera de ces questions, outre d'autres, à la lumière d'exemples nationaux.

Président : John McHale, Président, *Irish Fiscal Advisory Council, Established Professor et Head of Discipline*, Université nationale d'Economie, Irlande, Galway.

Présentations :

- **Tolga Yalkin**, Conseiller principal auprès du Directeur parlementaire du Budget, Canada ;
- **Robert Chote**, Président, *Office for Budget Responsibility (OBR)*, Royaume-Uni ;
- **Bob Sunshine**, Directeur adjoint, *Congressional Budget Office (CBO)*, États-Unis.

16h00 - 16h30 *Pause café*

16h30 - 18h00 **Évaluer les institutions budgétaires indépendantes**

De même qu'il est souvent demandé aux institutions d'audit « qui contrôle les auditeurs ? », on pourrait demander aux institutions budgétaires indépendantes « qui surveille les institutions de surveillance ? ». Les membres des institutions budgétaires indépendantes et des universitaires ont proposé des évaluations par les pairs ou des évaluations internationales des travaux des institutions budgétaires indépendantes pour renforcer la transparence. Quels enseignements le réseau peut-il tirer de l'expérience des institutions suprêmes d'audit qui ont développé des mécanismes volontaires d'examen par les pairs ? Le réseau des responsables budgétaires des Parlements et des institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE s'est employé à recueillir des témoignages et des exemples de bonnes pratiques, désormais intégrés dans le projet de *Principes*. Quels enseignements peut-on tirer des travaux entrepris, par ailleurs, par le FMI concernant l'impact des conseils budgétaires et la tentative de définir les conditions préalables et les caractéristiques essentielles de conseils budgétaires efficaces ? Pourrions-nous élaborer un cadre commun ?

Président : Phil Bowen, responsable parlementaire des finances, Australie.

Présentations :

- **Annamaria Vizikova**, Directeur, Bureau du Président, Cour des comptes, République slovaque ;
- **Xavier Debrun**, Chef de division adjoint, Politique budgétaire et surveillance, Département des finances publiques, Fonds monétaire international (FMI) ;
- **Kevin Page**, Directeur parlementaire du Budget, Canada.

À partir de 18:30 **Visite du musée des Beaux-arts et dîner de gala**

Allocution de **M. Pat Martin**, député, Président, Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, Chambre des Communes, Canada.

Vendredi 22 février 2012

8h30 – 10h00 **Surveillance budgétaire en cas de gouvernement minoritaire**

Les situations de gouvernement minoritaire sont assez fréquentes en Europe occidentale, en particulier en Scandinavie. On a aussi assisté, ces dernières années, à une multiplication des situations de gouvernement minoritaire dans les systèmes dits de Westminster. Dans ces derniers, en particulier, on tend à considérer qu'un gouvernement minoritaire est faible, instable et ne permet pas d'affronter les problèmes de long terme. Pourtant, un gouvernement minoritaire qui fonctionne bien peut favoriser la transparence, le débat, le compromis et la coopération par-delà les clivages des partis. Le Parlement en tant qu'institution peut se trouver renforcé par rapport à l'exécutif, ce qui ouvre des perspectives d'intensification de la surveillance, en particulier, et de réformes parlementaires, de façon plus générale. Les gouvernements minoritaires (et les gouvernements de coalition) ont tout intérêt à négocier un accord budgétaire avant que le budget soit officiellement présenté, et intérêt à négocier avec le Parlement pour s'assurer de l'approbation du budget. Au Canada comme en Australie, le Bureau parlementaire du Budget a été créé en période de gouvernement minoritaire, entre autres réformes. Le Parlement écossais a étendu sa capacité à fournir une expertise financière aux simples parlementaires et aux membres de l'opposition à une époque de gouvernement minoritaire. Cependant, les Parlements ne sont pas monolithiques et les intérêts concurrents en son sein peuvent rendre le processus de surveillance plus complexe et imprévisible. Cette session sera consacrée à l'examen d'exemples nationaux de surveillance parlementaire, plus précisément de surveillance budgétaire dans des situations de gouvernement minoritaire.

Président : Kevin Page, Directeur parlementaire du Budget, Canada.

Présentations :

- **Ingvar Mattsson**, Chef de Secrétariat, Commission des finances, Parlement suédois, Suède ;
- **David Brunoro**, Secrétaire du Comité, Comptes publics et Audit, Ministère des relations avec le parlement, Australie ;
- **Eduard A.J. Groen**, greffier adjoint, Chambre des Représentants, Chef du Département d'aide aux commissions pour les questions sociales, économiques et financières, greffier de la Commission des dépenses publiques, Pays-Bas ;
- **Simon Wakefield**, Directeur, Unité de surveillance budgétaire, Parlement de l'Écosse, Royaume-Uni.

10h00 - 10h30 **Pause café**

10h30 - 12h00 **Impact de la législation permanente sur la budgétisation et la surveillance budgétaire**

Dans toute la zone de l'OCDE, jusqu'aux deux tiers des dépenses publiques découlent de législations permanentes et non de décisions budgétaires discrétionnaires. Les fonctionnaires du budget se plaignent régulièrement de la marge de manœuvre de plus en plus limitée dont ils disposent en matière budgétaire. De même, l'action des

Parlements est contrainte. La législation qui crée une ligne de crédit permanente permet classiquement au bénéficiaire de dépenser l'argent sans autre intervention du Parlement. Et même lorsque le financement au titre d'une législation permanente passe par le processus annuel d'ouverture de crédit, le montant du financement peut, de fait, être imposé, de sorte que le Parlement ne pourra faire que des ajustements limités, voire aucun ajustement. En outre, les dépenses liées à une législation permanente peuvent ne pas être également réparties dans le temps, les engagements les plus lourds ne devant intervenir qu'à long terme. Quels mécanismes permettraient de s'assurer que les conséquences budgétaires d'une législation permanente sont convenablement pesées et soumises à un examen plus rigoureux ? Quel rôle peuvent jouer le Bureau parlementaire du Budget ou des institutions analogues ?

Président : Niklas Frank, Senior Economist, Swedish Fiscal Policy Council, Suède.

Présentation :

- **Bob Sunshine**, Directeur adjoint, *Congressional Budget Office* (CBO), États-Unis.

Intervenants :

- **Ingvar Mattsson**, Chef de Secrétariat, Commission des finances, Parlement suédois, Suède ;
- **Jason Jacques**, Directeur, Budgets, budgets des dépenses et rapports, Bureau du Directeur parlementaire du Budget, Canada.

12h00 - 13h30 Déjeuner et visite du parlement (pour les délégués intéressés)

13h30 - 15h30 Utilité de projections budgétaires à long terme

Pour être mieux préparés à faire face aux risques et enjeux budgétaires de demain, de nombreux pays Membres de l'OCDE établissent des projections budgétaires à long terme. Alors qu'une poignée seulement d'entre eux faisaient des projections à long terme au milieu des années 1990, depuis 2009, 27 pays Membres de l'OCDE déclarent établir des telles projections (le plus fréquemment à horizon de 41 à 50 ans), et la moitié d'entre eux environ le font annuellement. Au travers de ses *Meilleures pratiques pour la transparence budgétaire* (2002), l'OCDE recommande que les projections budgétaires couvrent un horizon de 10 à 40 ans et soient établies ou actualisées au moins tous les cinq ans ou lorsque des changements majeurs interviennent dans les programmes de recettes et de dépenses. En outre, toutes les hypothèses clé sous-tendant les projections budgétaires à long terme devraient être explicitées, de même que devraient être développés divers scénarios plausibles. Les gouvernements devraient publier des rapports périodiques sur les finances publiques à long terme, et ces projections ne devraient pas être uniquement axées sur les tendances démographiques. Cette session examinera les travaux récents de l'OCDE sur les projections à long terme, ainsi que plusieurs cas nationaux, à la lumière des recommandations évoquées plus haut ainsi que d'interrogations clés telles que :

- Quels types d'indicateurs budgétaires utilise-t-on et des comparaisons sont-elles effectuées par rapport aux projections antérieures ?
- Des analyses de sensibilité (ou des scénarios alternatifs) sont-ils présentés pour refléter différentes hypothèses sous-jacentes ?

- Les projections font-elles ressortir le coût budgétaire à long terme des changements passés dans les politiques ainsi que des changements possibles à l'avenir ?
- Les projections budgétaires sont-elles présentées à la législature en même temps que le budget annuel ?
- Est-on attentif au coût à long terme des nouveaux programmes ou des réformes ?
- Les projections amènent-elles à opérer des ajustements dans les dépenses ou les recettes, ou dans les règles budgétaires à moyen terme ?

Président : Robert Chote, Président, *Office for Budget Responsibility* (OBR), Royaume-Uni.

Présentations :

- **Sebastian Barnes**, Économiste principal, Département des affaires économiques, OCDE, et membre du Conseil budgétaire irlandais ;
- **Chris Matier**, Directeur principal, Analyse économique et financière et prévisions, Bureau du Directeur parlementaire du Budget, Canada ;
- **Yong Joong Yoon**, Directeur, analyse des politiques économiques, Bureau national de l'assemblée pour le budget (NABO), Corée ;
- **Geert Langenus**, Chef de Division, Département Études, Banque nationale de Belgique ;
- **Wim Suyker**, Chef de programme, Finances publiques, Bureau néerlandais d'analyse des politiques économiques (CPB), Pays-Bas.

15h30 - 16h00 Adoption de la version révisée des « Principes à l'usage des institutions budgétaires indépendantes », travaux futurs et rapport du Secrétariat de l'OCDE

Président : Kevin Page, Directeur parlementaire du Budget, Canada.

Cette session est destinée à informer les participants des projets en cours et futurs de l'OCDE dans le domaine de la budgétisation et des dépenses publiques. Elle sera pour les participants l'occasion d'identifier les domaines prioritaires émergents pour des travaux futurs, et de préciser la nature de leur intérêt pour le sujet et leur intention de participer à certaines études.

16h00 Clôture par le Président et le Secrétariat de l'OCDE

INFORMATIONS PRATIQUES

Formulaire d'inscription

Tous les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de l'adresser au Secrétariat, à l'attention de Mme Hélène Leconte-Lucas, par mail : helene.leconte-lucas@oecd.org ou par fax : +33 1 44 30 63 34.

Lieu de la réunion

La réunion se tiendra au Parlement du Canada, pièce 237-C, édifice du centre.

Titres d'accès

Les badges pour assister à la réunion ne pourront être délivrés qu'aux délégués inscrits, et un passeport ou une carte nationale d'identité devront être présentés pour qu'un badge puisse être émis.

Interprétation simultanée

L'interprétation simultanée en anglais et en français, les deux langues officielles de l'OCDE, sera assurée pendant toute la durée de la réunion.

Cocktail de bienvenue

Tous les délégués sont invités à un cocktail de bienvenue à l'hôtel Fairmont Château Laurier, le mercredi 20 février à 18:00; veille du jour de début de la réunion.

Visite du musée des Beaux-arts et dîner de gala

À l'issue de la première journée de réunion, le jeudi 21 février, tous les délégués (et les conjoints) sont invités à une réception et à une visite privée du musée des Beaux-arts, suivies d'un dîner de gala.

Hébergement

Le Bureau du Directeur parlementaire du Budget a négocié un tarif spécial (prix de faveur) à l'hôtel Fairmont Château Laurier (<http://www.fairmont.com/laurier-ottawa> ; Tél. : 1-506-863-6310), à Ottawa. Veillez noter que ces tarifs n'incluent pas le petit déjeuner.

- Fairmont room - \$159 Cdn.
- Fairmont Room with view - \$199 Cdn.
- Deluxe - \$229 Cdn.
- Fairmont Gold - \$279 Cdn.
- Fairmont Gold Suite - \$299 Cdn.

L'hôtel étant situé non loin du Parlement, il est possible de se rendre à la réunion à pied. Pour faire une réservation, contacter directement l'hôtel en appelant le +1-506863-6310 ou en utilisant le site web dédié à la réunion PBO :

https://resweb.passkey.com/Resweb.do?mode=welcome_ei_new&eventID=9610515. Le nombre de chambres étant limité, il convient de faire la réservation dès que possible pour bénéficier du tarif spécial.